

→ Un pacte faustien avec les enseignants constitué d'un socle et de briques

Le Pacte enseignant, issu concertations avec l'Éducation nationale s'appliquera bien à l'Enseignement Agricole.

Une réforme présentée comme positive pour les enseignants :

- Doublement de l'ISOE part fixe,
- Revalorisation des ISOE « modulable » des enseignants de première et terminale de lycée générale et technologique,
- Revalorisation de la prime d'attractivité,
- Reconnaissance de certaines missions déjà effectuées « bénévolement » dans nos établissements (remplacements, suivi des élèves décrocheurs, promotion de l'enseignement agricole et de nos formations...),
- Augmentation des taux de promotions vers la hors classe, la classe exceptionnelle....



Une revalorisation dévalorisante, le Spelc désapprouve à ce pacte :

- La revalorisation de la prime d'attractivité ne concerne que les 7 premiers échelons, quel mépris pour les plus anciens !
- La revalorisation des ISOE n'est que la reconnaissance de l'accroissement des charges administratives et des temps de concertation nécessaires à la mise en place des réformes que nous subissons en cascade !!!
- Le pacte est constitué de briques dont le nombre variera en fonction de la nature et de la taille des établissements. Il risque d'instaurer une concurrence malsaine non seulement entre les établissements mais aussi au sein des équipes pédagogiques.
- Le pacte risque de placer les enseignants volontaires en astreinte pour des remplacements dont l'organisation relèvera de l'autorité directe des chefs d'établissements.



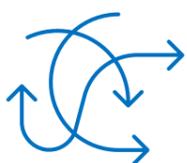
→ Une révolution déguisée en réforme : la casse du lycée professionnel

Le Spelc s'oppose à la réforme du lycée professionnel :

- Il refuse l'augmentation de la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), réduisant ainsi le temps d'enseignement, avec des référentiels tronqués, des examens allégés. Le lycée pro doit-il former des citoyens éclairés, dotés d'un esprit critique ou des agents de production employable dès le plus jeune âge ?
- Il demande une sécurisation du statut des maîtres de l'enseignement privé sous contrat avec l'État face à l'arrivée massive des apprentis dans les classes sous contrat, en exigeant les mêmes moyens quel que soit le statut de l'élève (scolaire ou apprenti) ;
- Il dénonce le chômage des maîtres, dû aux fermetures de filières puisque la carte des formations s'adapte aux besoins des entreprises sur leurs bassins d'emplois, dans une gestion libérale du travail ;
- Il demande une véritable reconnaissance du travail déjà réalisé par les enseignants dans les nouvelles missions du « pacte », plutôt que des propositions de nouvelles missions impossibles à mettre en œuvre.

→ Carrière : accélérez, accélérons... ralentissons....

De nouveaux rendez-vous de carrière pour :



Classe	NORMALE	Passage HORS CLASSE	Passage CLASSE EXCEPTIONNELLE
Avant	Deux RDV aux 6 ^{ème} et 8 ^{ème} échelons	2 nd RDV au 9 ^{ème} échelon CN	Échelon 3 HC et fonctions particulières Dernier échelon HC vivier.
Projet	1 ^{er} RDV au 5 ^{ème} échelon		3 ^{ème} RDV au 4 ^{ème} échelon de la HC

Nous restons vigilants et attendons les notes de service pour voir si les engagements promis seront tenus et ce qu'il adviendra des viviers de la classe exceptionnelle.

→ Convention collective... état des lieux



Applicable depuis le 1^{er} septembre 2023, les chefs d'établissement avaient jusque fin février pour élaborer les fiches de reclassements et les nouvelles fiches de poste pour leurs agents...

Ce délai extrêmement court révèle des erreurs concernant les nouvelles rémunération des agents, voir une absence totale de fiche de reclassement. Rappelez-vous que le Spelc n'a pas signé cette convention collective...

Le Spelc peut vous aider dans ces démarches, n'hésitez pas à prendre contact pour vous accompagner et vous épauler dans la compréhension de ces documents.

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

Fédération nationale des SPELC

@FederationSPELC

Vous souhaitez entrer dans la famille...

ADHÉREZ AU SPELC SUR :

www.spelc.fr/adherer

agro@spelc.fr